



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 11-2014 - Séance du 30 juin 2014 - Orale

Projet de crèche-garderie au lieu-dit « Au Lazé »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis quelques mois déjà, la Municipalité travaille d'arrache-pied afin de pouvoir réaliser une crèche-garderie. Comme vous le savez, après un examen minutieux des différents sites potentiels, le choix s'est porté sur la parcelle communale sise au sud des terrains de sport, au lieu-dit « Le Lazé ».

Après avoir présenté le projet aux différents utilisateurs et à la population, il a été mis à l'enquête.

A l'issue de la procédure, trois oppositions et des observations ont été déposées à l'administration communale.

En l'état, deux opposants, MM. Carrard et Bettex, n'ont pas, malgré des séances avec la Municipalité, retiré leur opposition. Il faut relever que ses oppositions sont sans fondement au niveau des lois cantonales et de l'aménagement du territoire, mais retardent l'avancement du projet, possibilité étant donnée de recours à l'instance supérieure, soit le TF.

Quant aux observations, elles proviennent du milieu même concerné par ces futures nouvelles installations (Entraide Familiale).


Si l'Autorité ne cache pas sa surprise et son désappointement vis-à-vis d'un tel comportement, qui pourrait faire capoter le projet à force de demandes en constante augmentation, elle veillera à axer ses efforts à trouver des solutions, tout en restant dans des coûts supportables pour la collectivité.

En effet, ce projet, attendu depuis maintenant de nombreuses années, ne saurait encore être retardé.

La Municipalité ne manquera pas de vous informer, lors de la prochaine séance du Conseil communal, des suites de ce dossier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 juin 2014

Mme Antoinette Siffert, Municipale déléguée
Bureau du Conseil communal (si communication orale)